

13^e Année. — N^o 8.

Août-Septembre 1931

« POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**



SOMMAIRE

Le Ministre de la Santé Publique visite nos Maisons de Franceville.

Informations

Légion d'Honneur. — Aux officiers réformés. — [Pension des enfants incurables. — Avis relatif aux demandes de pension pour enfants. — Gaz lacrymogènes et troubles visuels. — « La Dette ». — L'hiver à Sainte-Maxime. — L'invention de l'écriture Braille. — Transports. — Chanson de Franceville. — Bibliographie.

[Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle. — Entre nous. — Cotisations. — Avis divers. — Liste des donateurs,

Administration :

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9^e)

TÉLÉPH. Central 44-88 — Chèque postal : 160-31

8-10
606

PRÉSIDENT D'HONNEUR
de l'Union des Aveugles de Guerre

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

COMITÉ DE PATRONAGE

M. BARTHOU, Ministre de la Justice ;
M. le colonel FABRY, ancien ministre des Colonies ;
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire ;
M. le général BALFOURIER ;
M. BRISAG, préfet ;
M. J. RIDGELY CARTER ;
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député ;
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française ;
M. DUGO, médecin-inspecteur ;
M. FRIBOURG, député ;
Miss Alice GETTY ;
M. Justin GODART, ancien ministre ;
Miss Grace HARPER ;
Miss Winifred HOLT ;
Mme Léopold KAHN ;
M. KRUG ;
M. LUGOL, sénateur ;
Mme la maréchale MAUNOURY ;
M. Samuel MILBANK ;
M. le docteur MORAX ;
M. MEYER, conseiller d'Etat ;
M. Henry PATÉ, député ;
M. Pierre RAMEIL, député ;
M^o HENRI-ROBERT, de l'Académie Française, ancien bâtonnier de l'Ordre des
Avocats ;
M. le général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE ;
M. VALLERY-RADOT ;
M. Constant VERLOT, député ;
M. le professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

Le Ministre de la Santé Publique
visite
nos Maisons de Franceville

Cette année, la fin de juillet n'est pas très belle, ce qui n'empêche pas nos pavillons de Franceville d'être tous occupés par nos camarades venus de différents points de la France, pour passer un mois de vacances au bord de la mer.

Le dimanche 26 juillet, M. Blaisot, ministre de la Santé publique, est venu visiter nos maisons de repos, mettant ainsi à exécution la promesse faite, lors du banquet clôturant notre assemblée générale. Pour le bien recevoir, notre salle de réunion a été décorée de drapeaux et de guirlandes de fleurs par les soins de M. et Mme Yvon, nos dévoués gardiens, et dès cinq heures, de nombreux invités, habitants de Merville et des environs, arrivent aux pavillons que, pour la plupart, ils ne connaissent pas. C'est jour de courses à Franceville, il y a beaucoup de mouvement sur la route, malgré une petite pluie fine qui ne cesse de tomber depuis le matin ; heureusement, dans la soirée le temps s'éclaircit et peu après 6 heures, la voiture de M. Blaisot s'arrête devant notre portail. Le ministre est reçu par Amblard et Favret, membres du Bureau, Bois et Courteix, administrateurs. Il tient d'abord à ce que tous nos camarades massés à l'entrée de la propriété lui soient présentés, ayant un mot aimable pour les femmes et les enfants des Aveugles de Guerre ; on l'invite alors à faire le tour du propriétaire, ce qui lui permet de se rendre compte de l'importance de nos maisons, visitant ensuite un de nos logements au sujet duquel il nous adresse de grands compliments ; cette tournée faite, M. Blaisot est conduit à la salle de réunions où l'attendent nos invités : M. le maire de Franceville, les conseillers municipaux, nos invités, nos camarades et leur famille ; à son entrée, un petit orchestre, composé de notre trésorier Gaston L'Evesque au piano, nos camarades Molinier à l'accordéon et Malingre à la batterie, exécute *La Marseillaise*.

C'est sans doute peu protocolaire de jouer *La Marseillaise* à l'accordéon, surtout pour recevoir un ministre, mais nous le recevons par nos propres moyens et cette attention, au fond, a été très goûtée.

Le Secrétaire général de l'U. A. G. prend alors la parole et saluant le ministre de la Santé publique lui dit combien les Aveugles de guerre sont heureux de le recevoir chez eux, dans ce coin de Normandie, qu'il représente au Parlement; il excuse notre président Scapini, retenu à Paris par les devoirs de sa charge, et brièvement rappelle comment furent fondées nos maisons de repos de Franceville.

En 1921, sur un terrain donné par M. Vattier, nous devions édifier nos pavillons; nous étions surtout riches d'espérance, mais la foi qui animait les Aveugles de guerre leur donnait grande confiance; des bienfaiteurs vinrent à eux, permettant ainsi de réaliser leur désir. Le Secrétaire général salue alors en la personne de M. de Lavergne, maire de Merville-Franceville, les habitants de cet agréable pays, lui disant combien les Aveugles de Guerre sont touchés de leur cordialité, soulignant le bienfait physique et moral que leur procure le délicieux séjour de Franceville où il ne manque que des canalisations d'eau pour remplacer les puits. Notre camarade termine en remerciant le ministre de la marque de sympathie qu'il donne en ce jour aux Aveugles de guerre qui garderont le souvenir de son aimable visite.

M. de Lavergne, le distingué maire de Franceville-Merville, dit alors le plaisir qu'il éprouve en rendant visite aux membres de l'U.A.G. Au nom de ses administrés, il nous assure de l'estime des habitants de Franceville, exprime, comme nous, le désir de voir bientôt des canalisations distribuer l'eau potable dans le pays. M. de Lavergne, dont l'élégante parole nous fait comprendre toute la bienveillante attention dont nous sommes l'objet dans le pays, est très applaudi par nos camarades.

M. Blaisot nous parle alors, tour à tour en qualité de ministre, en qualité de représentant du département et aussi en camarade ancien combattant; il dit aux personnes présentes, notabilités de la région, habitants de Franceville, ce que sont les Aveugles de guerre. Parlant de nous en termes chaleureux, il désire que dans cette belle partie de la Normandie, nous soyons considérés, aimés même. Nous avons déjà remarqué avec quel sens très juste M. Blaisot avait compris le rôle admirable tenu par les dévouées compagnes des Aveugles de guerre et il n'a pas manqué, en cette occasion, d'en faire ressortir toute la beauté. Nous regrettons de ne pouvoir rapporter ici toutes les belles

paroles que M. Blaisot a prononcées à leur endroit, ainsi que les bons conseils donnés aux enfants de nos camarades; disons seulement que son allocution pleine de cœur nous montra que nous avions en lui un ami sincère et dévoué.

Heureuse journée, en somme, pour le bon renom de l'U. A. G.; non seulement à Franceville, mais dans toute cette contrée normande où nous sommes de plus en plus connus. Nous avons pignon sur rue à Franceville, il importe donc de conserver, là comme ailleurs, notre standing, qui, ne l'oublions pas, est un facteur important dans les actes de notre vie unioniste. Dans toutes ces circonstances, où comme dans celle-ci notre association manifeste son activité, nous nous faisons de nombreux amis, nous leur montrons ce que les Aveugles de guerre ont réalisé, ce qu'ils sont capables d'entreprendre, mettant ainsi en application leur devise : « Pour les Aveugles, par les Aveugles. »

AMBLARD.

Nous n'étonnerons pas nos camarades en leur disant que MM. de Traversay et Gaston L'Evesque ont, avec leur dévouement habituel, contribué à la bonne organisation de cette journée et nous ont beaucoup aidé à recevoir les personnes qui nous ont rendu visite, parmi lesquelles nous citerons le docteur Cautru, M. Leric, la comtesse de Villefranche, le général Gossart, M. Vattier, etc.



NOTES ET INFORMATIONS

Légion d'Honneur

La Chambre, dans sa séance du 3 juillet dernier, a voté le projet suivant :

« ARTICLE PREMIER. — Les militaires ou marins qui obtiendront soit la médaille militaire, soit un grade dans l'ordre de la Légion d'honneur en raison de blessures de guerre entraînant une invalidité définitive de 100 %, seront nommés chevaliers de la Légion d'honneur s'ils sont médaillés ou promus au grade supérieur dans l'ordre de la Légion d'honneur s'ils sont légionnaires. Ces décorations seront accordées au titre militaire avec traitement.

« Les dispositions de l'alinéa précédent sont applicables aux militaires et aux marins visés par les lois des 26 décembre 1923 et 23 mars 1928 devenus titulaires de la médaille militaire ou de la croix de chevalier de la Légion d'honneur postérieurement à la promulgation des dites lois. L'application de la présente disposition ne donnera lieu à aucun rappel de traitement.

« ARTICLE 2. — Les militaires ou marins titulaires d'une pension d'invalidité définitive de 100 % avec bénéfice des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919, en raison de blessures de guerre, qui auront obtenu une distinction dans la Légion d'honneur en application des dispositions de l'article premier ci-dessus, ou des lois du 26 décembre 1923 et du 23 mars 1928 pourront, sur leur demande, et à la condition d'avoir l'ancienneté de grade exigé par la loi du 7 juillet 1927, être promus à un nouveau grade dans l'ordre, sans traitement, sous réserve que leur candidature fera l'objet d'un examen particulier, tenant compte des conditions dans lesquelles ils ont été blessés et des mutilations subies à la suite de ces blessures.

« En aucun cas, les militaires ou marins qui auront bénéficié ou

bénéficieront des dispositions des lois du 30 mai 1923, modifiées par celles du 30 mars 1928, du 26 décembre 1923, du 23 mars 1928, ou de l'article premier ci-dessus, ne pourront, par application conjuguée de ces textes, obtenir plus de trois récompenses (médaille militaire ou distinction dans la Légion d'honneur). »

L'article 2 nous concernant plus spécialement est donc le commencement de réalisation des démarches entreprises par M. Maurice Dormann.

Nous espérons que, dès la rentrée, le Sénat ratifiera par un vote ces dispositions et nous tiendrons nos camarades au courant des démarches qu'il y aura lieu de faire à ce moment.

Aux officiers réformés

Loi modifiant la loi du 21 juillet 1927, complétant la loi du 26 décembre 1925 relative au dégagement et à l'aménagement des cadres de l'armée.

ARTICLE PREMIER. — L'article 8 de la loi du 26 décembre 1925, modifié par la loi du 6 août 1926, par le décret du 13 novembre 1926 et par la loi du 21 juillet 1927, est complété ainsi qu'il suit :

« Les officiers invalides pour blessures ou infirmités contractées au cours de la guerre 1914-1918, ou sur les théâtres d'opérations extérieurs, au cours d'opérations de guerre, en possession de droits à une pension définitive de 40 % au moins de la loi du 31 mars 1919, ainsi que ceux en possession de droits à une pension temporaire de la loi du 31 mars 1919, mais dans laquelle entre un élément d'invalidité définitif de 40 % au moins et qui demanderont à être admis à la retraite, y seront admis dans les conditions ci-après :

« a) Si l'intéressé détient son grade depuis quatre ans au moins, y compris, le cas échéant, le temps passé dans ce grade à titre temporaire et le temps passé dans la position de non-activité pour infirmités temporaires, il pourra, s'il n'a pas été l'objet de sanctions disciplinaires graves, être promu au grade supérieur et admis à la jouissance d'une pension déterminée d'après la solde afférente à ce grade.

« Les officiers titulaires d'une pension définitive de 60 % au moins de la loi du 31 mars 1919, ou d'une pension temporaire dans laquelle

entre un élément d'invalidité définitif de 60 % au moins, pourront, lorsqu'ils auront deux ans de grade, s'ils n'ont pas été l'objet de sanctions disciplinaires graves, être admis au bénéfice des dispositions du précédent alinéa ;

« b) Dans le cas contraire, l'officier sera admis à la jouissance d'une pension calculée d'après la solde afférente à l'échelon le plus élevé dans le grade qu'il détient et sans qu'il soit tenu compte de la solde moyenne de ses trois dernières années d'activité. »

ARTICLE 2. — L'article 2 de la loi du 21 juillet 1927, complétant la loi du 26 décembre 1925, relative au dégagement et à l'aménagement des cadres de l'armée, est abrogé.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des Députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 29 juin 1931.

Pension des enfants incurables

La loi du 25 juin 1931, modifiant les articles 13 et 20 de la loi du 31 mars 1919 permet de maintenir au delà de l'âge de 18 ans le bénéfice des majorations de pension en faveur des enfants atteints d'une infirmité incurable, les mettant dans l'impossibilité de gagner leur vie.

Le droit est ouvert aux enfants dont le père est titulaire d'une pension d'invalidité, ainsi qu'aux orphelins susceptibles de bénéficier de ces majorations avant l'âge de 18 ans. En aucun cas ils ne doivent être hospitalisés aux frais de l'Etat.

Les modalités d'application de la loi qui est également applicable aux victimes civiles font l'objet d'une instruction du ministre des Pensions insérée au *Journal Officiel* du 14 août 1931.

Les demandes des intéressés doivent être adressées à l'intendant militaire chargé des pensions dans leur département ou, en ce qui concerne les victimes civiles, au préfet.

Pour tous renseignements, les pensionnés résidant dans la Seine sont priés de s'adresser à la section départementale des pensions, 10, quai de la Râpée, à Paris (XII^e), qui mettra à leur disposition les imprimés nécessaires.

Avis relatif aux demandes de pension pour enfants

Le 19 mai 1931 le Conseil d'Etat a émis l'avis que la déchéance quinquennale est opposable à une demande de majoration d'enfant formulée plus de cinq ans après l'ouverture du droit.

Les pensionnés qui se trouvent encore dans les délais prévus pour obtenir une majoration à laquelle ils ont droit et qui leur a été refusée antérieurement doivent adresser leur demande à la direction de la Dette inscrite s'ils sont titulaires d'une pension temporaire ou définitive concédée ou à la section départementale des pensions de leur département s'ils sont en possession d'un titre d'allocation provisoire d'attente.

Pour tous renseignements, les pensionnés résidant dans la Seine sont priés de s'adresser à la section départementale des pensions, quai de la Râpée, à Paris (XII^e).

Gaz lacrymogènes et troubles visuels

Un de nos camarades, M. Quidor, docteur es-sciences, poursuit actuellement des recherches sur l'effet des gaz lacrymogènes.

Nous serions reconnaissants à nos camarades ayant subi les atteintes de ces gaz, d'avoir l'obligeance de lire les quelques lignes communiquées par M. Quidor et de répondre aux quelques questions qui suivent :

Les gaz lacrymogènes ou mieux les vapeurs lacrymogènes, employés contre nous pendant les combats de 1915, avaient été auparavant expérimentés par les Allemands. Tous les animaux soumis à l'action des gaz devinrent aveugles.

Désirant établir s'il existe ou non une relation entre l'action de ces gaz et l'altération de la vision, nous prions ceux de nos camarades qui ont subi l'action de ces gaz de répondre au questionnaire suivant et de nous le faire parvenir au siège de l'Association.

QUESTIONNAIRE

- 1° Nom et adresse :
- 2° Classe :
- 3° Votre vision était-elle normale en 1914. Etes-vous myope ou presbyte ?

- 4° Où et quand avez-vous subi l'action des gaz lacrymogènes ?
- 5° Aviez-vous un masque ?
- 6° Quand avez-vous constaté les premiers troubles visuels ?
- 7° Indiquez la nature et l'évolution de ces troubles ?
- 8° Y a-t-il eu intervention chirurgicale ?

« La Dette »

La souscription « La Dette », dont nous avons entretenu nos camarades, continue à obtenir le meilleur accueil auprès du public.

Après une période de calme consécutive aux vacances, nous espérons que la vente des billets reprendra avec plus d'intensité.

Nous remercions tous nos camarades qui ont bien voulu participer au placement de ces billets et rappelons que nous tenons à la disposition des membres de l'U.A.G. et de leurs amis carnets de tickets et affiches.

L'hiver à Sainte-Maxime

Nous rappelons à nos camarades que l'Union a loué, pour la période 1931-1932, deux appartements à Sainte-Maxime (Var).

Prière d'envoyer les demandes le plus tôt possible au siège de l'U.A.G.

L'invention de l'écriture Braille

On nous communique la note suivante, publiée par M. Paul Rémy, dans *L'Ami du Peuple*, en juillet dernier, et que nous portons à la connaissance de nos camarades :

BARBIER DE LA SERRE, INVENTEUR DE L'ECRITURE POUR LES AVEUGLES

Braille ne fit que perfectionner son invention.

On parle beaucoup des aveugles en ce moment. Des philanthropes avisés et fort généreux ont décidé de créer à Paris un « Conseil mon-

dial pour le bien des aveugles ». Ce conseil mondial a un fort beau programme. Non seulement il se propose de secourir les détresses individuelles, mais encore, voyant plus haut et plus loin, il se donne pour mission de relever le moral de l'aveugle, de lui rendre la joie de vivre en le mettant à même de remplir un rôle social, en lui fournissant les moyens de cultiver son intelligence par la lecture, la T.S.F., l'écriture, la musique, que sais-je ?

L'une des premières préoccupations du conseil mondial sera d'unifier et de perfectionner les méthodes et les instruments servant à l'écriture en Braille.

Des livres entiers sont composés en Braille et les bienfaits de ce système de notation sont tels que Braille est considéré comme l'un des plus grands bienfaiteurs des aveugles.

Braille a deux monuments : l'un à l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles de Paris, l'autre à Coupvray (Seine-et-Marne), dans son pays natal. On a donné le nom de Louis Braille à des rues, des écoles, des fondations.

Or, Louis Braille fut uniquement un adaptateur, un metteur au point. De grand mérite, certes, mais qui n'inventa rien. Le créateur de l'écriture en relief est Barbier de la Serre, que le grand public et les aveugles eux-mêmes ignorent parfaitement.

Cette injustice de la postérité envers un grand inventeur méconnu a ému l'un des rares aveugles qui savent ce qu'ils doivent à Barbier de la Serre. M. Paul Rémy a fondé un comité Barbier de la Serre pour faire rendre justice à la mémoire du génial devancier de Louis Braille.

Officier d'artillerie dans l'armée de Louis XVIII, Barbier de la Serre était un esprit curieux qu'intéressait au plus haut point la grave question de l'éducation du peuple.

Il estimait que la masse du peuple, forcément peu cultivée, n'avait nul besoin de passer un temps précieux à essayer de connaître les difficultés considérables et les bizarreries de la grammaire, et qu'il lui suffisait d'avoir une écriture phonographique lui permettant de noter les mots selon leur prononciation. Il avait, partant de ce principe, établi une notation phonographique composée de trente-six signes représentant les sons principaux de la langue française.

Son invention n'ayant eu aucun succès, il imagina pour les aveugles ou les personnes faibles de la vue une écriture formée de trente-six

combinaisons de points saillants faits sur du papier assez épais. Il appelait son système de notation : *l'écriture nocturne*. Le directeur de l'Institution Royale des Jeunes Aveugles de Paris, M. Guillié, accueillit favorablement l'inventeur et fit étudier l'alphabet Barbier de la Serre par ses pensionnaires. L'un d'eux, qui avait alors seize ans, Louis Braille, s'enthousiasma pour l'écriture en relief et ne tarda pas à y apporter d'ingénieux perfectionnements. Les lettres de Barbier de la Serre comportaient douze points. Il ramena ce chiffre à six. D'une seule pression de l'extrémité du doigt, l'aveugle pouvait lire le caractère en son entier. En 1829, c'est-à-dire après quatre ans d'études sur l'alphabet Barbier de la Serre, le jeune Louis Braille, sous les auspices de son directeur, publia l'exposé de sa méthode. Loyalement, il rendit hommage au véritable créateur de l'écriture en relief et ne cacha point que sa méthode n'était qu'une amélioration de celle de Barbier de la Serre.

Malgré cet hommage, Barbier de la Serre fut assez mécontent de voir son invention perfectionnée par un autre. Il modifia à son tour son *écriture nocturne*, mais ne parvint jamais au succès. Déçu et malheureux, il mourut à Paris en 1840, sans savoir l'immense service que son génie créateur allait rendre aux aveugles du monde entier, car le « Braille », lui aussi, après un brillant début, avait rencontré un courant d'hostilité. Il ne fut employé officiellement que vers 1850.

Aujourd'hui, le nom de Braille est universellement connu ; celui de Barbier de la Serre universellement ignoré.

Transports

Notre camarade J. Mariani nous fait savoir qu'il a obtenu de M. le Directeur de la Compagnie des Tramways Algérois une réduction de 50 % et la gratuité pour le guide des invalides réformés à 100 %, bénéficiaires de l'article 10, sur simple présentation de la carte d'invalidité à double barre bleue.

Nous remercions vivement notre camarade d'avoir obtenu cet avantage qui rendra, certainement, de grands services aux Aveugles de Guerre.

Chanson de Franceville

par Albert MASSELIER

(Lettre d'un séjournant à un camarade resté à Paris)

Sur l'air de : *Une femme!*...

I

*Pour prendr' ses vacances,
Dans la douce France,
Il n'est pas besoin
De chercher loin les meilleurs coins,
Pays de Cocagne,
Châteaux en Espagne...
Car pas un endroit
Ne rivalise, selon moi,
Avec un trou charmant
— Un simple trou normand —
Non loin de Caen!*

*Si vous aimez les bains de mer
En famille, venez, mon cher,
A Franc'ville!... (bis)
En paix dans l'eau, vous barbotez;
Sans chichis, vous galipettez,
A Franc'ville!... (bis)
Vous fait's trotter vos p'tits lapins
A travers les bois de sapins,
A Franc'ville!...
Pour venir, vous avez l' tacot
De Caen à Cabourg, ou l'auto
Pour Franc'ville!...*

II

*Pour se r'faire la c'rise,
Minc' de friandises!
Pas moyen, mon bon,
De bouder contre son bidon!...
Crevettes, friture
Vivante... ou bien mûre,*

Gigot d' pré-salé,
Sardin's fraîch's... dans l'huile empilé's,
Légum's verts premier choix,
Riz, nouilles, puré' d' pois.
(Comme chez soi...)

Vour allez goûter sur la dune
D'un coup d' cidre, d'un' tarte aux prunes,
A Franc'ville!... (bis)
Au cidre, pas mal de lascars
Préfèrent la bière ou l' pinard,
A Franc'ville!... (bis)
Vous boulottez machinal' ment...
Vous sucez sans savoir comment,
A Franc'ville!
Bref, on n' s'endort pas sur l' rôti,
Car on revend de l'appétit,
A Franc'ville!

III

Et ce sont des fêtes
A la bonn' franquette,
Ebats sans façon
En peignoir et même en-cal'çon;
Et, joi's plus civiles,
Tout comme à Deauville,
Concerts, jeux, tangos
Dans notre propre Casino!...
Quel séjour enchanté!
Il suffit d'y goûter
Pour l'adopter...

Ne restez donc pas à Paris,
Quand mer et soleil vous souir'nt
A Franc'ville!... (bis)
Ret'nez votr' place à l'U.A.G.
Qui ne demand' qu'à vous loger
A Franc'ville!... (bis)

Bouclez vos mall's et rappliquez
Au milieu d' notr' band' de piqués
A Franc'ville!... (bis)
Et vous reviendrez l'an prochain
Chanter avec nous le refrain
De Franc'ville. (bis)

(Chanson créée par l'auteur, au Casino de l'U.A.G., dans la nuit du 4 août 1931, ce pour quoi : « Ni droits, ni privilèges réservés, en France, Auvergne, et autres pays ! »)

Bibliographie

Les Etablissements A. Larguier, 39, rue Emile-Jamais, Nîmes (Gard), nous font savoir que la Revue *Douce France* a décidé d'abonner, à titre entièrement gracieux et sans aucune espèce d'engagement, les cent premiers Aveugles de Guerre, lecteurs du Bulletin Mensuel, qui leur enverront une demande.



Chronique de l'U. A. G.

CAISSE FRATERNELLE

Notre Caisse Fraternelle a distribué, entre le 1^{er} juillet et le 31 août, une somme de 11.675 francs, se répartissant comme suit :

Allocations naissances	2.100
Allocations veuves, enfants et couronnes....	3.075
Secours	6.500

Il y a lieu d'ajouter, à ces 11.675 francs, une somme de 79.800 francs pour prêts de maisons familiales et prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner dix-sept demandes de secours, dont cinq n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

ENTRE NOUS

NAISSANCES

Notre camarade et Mme Thuilliez (Henri), de Paris, nous font part de la naissance de leur fils, Henri, né le 4 juillet 1931.

Notre camarade et Mme Le Floch, de Rostrenen (Côtes-du-Nord), nous font part de la naissance de leur fils, André.

Notre camarade et Mme Serot, de Severac (Loire-Inférieure), nous font part de la naissance de leur fille, Anne-Marie, née le 13 juillet 1931.

Notre camarade et Mme Lemarchand, de Petit-Couronné (Seine-Inférieure), nous font part de la naissance de leur quatrième enfant, Claude, né le 27 juillet 1931.

Notre camarade et Mme Loquin, de Saint-Romain-de-Colbosc (Seine-Inférieure), nous font part de la naissance de leur fils, Michel, né le 26 juillet 1931.

Notre camarade et Mme Beguin, de Paris, nous font part de la naissance de leur fils, André, né le 2 août 1931.

Notre camarade et Mme Guerin, de Metz, nous font part de la naissance de leur fille, Marie-France, née le 15 août 1931.

Notre camarade et Mme Tramoy, de Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), nous font part de la naissance de leur fille, Huguette, née le 8 août 1931.

Notre camarade et Mme Soulié, de Laroche (Corrèze), nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, Jean-Marie, né le 28 mai 1931.

Notre camarade et Mme Anquetil, de Robinson (Seine), nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, Marie-Thérèse, née le 31 juillet 1931.

Notre camarade et Mme Mariani, d'Alger, nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, André-Paul, né le 4 août 1931.

Notre camarade et Mme Cointepas, d'Angers (Maine-et-Loire), nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, Marie-Noëlle, née le 15 août 1931.

Notre camarade et Mme Patisson, de Saint-Jean-d'Ataux (Dordogne), nous font part de la naissance de leur troisième enfant, Paul, né le 22 août 1931.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

MARIAGES

Notre camarade Lafon (Jean), de Montauban (Tarn-et-Garonne), nous fait part de son mariage avec Mlle Marie Duclos, célébré le 1^{er} juin 1931.

Notre camarade Draperi (Jean), de Nice, nous fait part de son mariage avec Mme Noémie Durand, célébré le 30 juin 1931.

Notre camarade Lapoule, de Clichy-la-Garenne, nous fait part de son mariage avec Mme Veuve Preteseille, célébré le 25 juillet.

Notre camarade Adrien, d'Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise), nous fait part du mariage de sa fille Henriette avec M. Dugué, célébré le 8 août 1931.

Notre camarade Blondell, de Paris, nous fait part du mariage de sa fille Monda avec M. Etienne Chevalier, célébré le 17 août 1931, à Migné (Vienne).

Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

DÉCÈS

Nous apprenons le décès de nos camarades Jolis (Edmond) et Richard (Elie).

Jolis (Edmond), né le 12 août 1880, à Alison (Nord), a fait la guerre au 2^e régiment d'artillerie lourde. Membre de l'Union depuis sa fondation, notre camarade est décédé le 30 juillet 1931, à Béthune, laissant une veuve et deux enfants.

Richard (Elie), né le 25 décembre 1896, à Bessèges (Gard), caporal au 3^e zouaves. Il faisait partie de l'U.A.G. depuis 1921. Outre sa cécité, notre camarade était amputé de la cuisse gauche.

Il est décédé le 20 août 1931, à Vic-le-Fesq (Gard), après une courte maladie, laissant une veuve et deux jeunes enfants.

De la femme de notre camarade Cornet, de Von (Indre-et-Loire), décédée le 27 juillet 1931.

De la femme de notre camarade Gohiec, de Concarneau (Finistère), décédée le 12 août 1931.

Du fils de notre camarade Coat, de Landivisiau (Finistère), décédé le 20 mars 1931, à l'âge de dix-sept jours.

Du fils de notre camarade Abderrhaman, de Laghouat (Algérie), décédé le 23 juillet 1931.

Du père de notre camarade A. Laffargue, de Paris, dont les obsèques ont été célébrées, le 21 juillet 1931, à Bordeaux.

Du beau-père de notre camarade Ceysson, de Gras (Ardèche), décédé le 20 juillet, à l'âge de soixante-six ans.

De la mère de notre camarade Moulin (Emile), de Villers (Indre), décédée le 29 juillet, dans sa soixante et onzième année.

Du père de notre camarade Cabannot, de Pau (Basses-Pyrénées), décédé le 25 juillet 1931, dans sa soixante-dix-septième année.

Du père de notre camarade Buy (Benoît), de Saint-Amour-Bellevenue (Saône-et-Loire), survenu le 14 juin 1931, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Du beau-père de notre camarade Desbancs, de Poitiers (Vienne), survenu accidentellement le 30 mai 1931, à l'âge de soixante-treize ans.

Du père de notre camarade Desbancs, de Poitiers, décédé le 30 juillet, à l'âge de soixante-six ans.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

COTISATIONS VOLONTAIRES

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui, malgré le rachat antérieur de leur cotisation, ont tenu néanmoins à effectuer un nouveau versement :

Ganneau, 10 francs.

COTISATIONS POUR L'ANNÉE 1931

Froget, Aumont, Vandevorde, Ristori, Guillaume, Ferrari, Meunier (J.), Flandre, Archambault, Belgacen-ben-Senoussi, Potdevin, Peron, Le Bis, Marinèche, Prault, Vendeville, Devidal, Kamfri Brahim, Lardet, Rolland, Joseph (E.), Wlending, Savigny, Malgloire, Tanis, Duc, Berton, Durand (R.), Julia Verdure, Muller (J.), Carpentier, Stoldick, Dulucq, Houpert (M.), Jonchier, Houdry, Salah ben Zerouk, Foucher, Baizet, Gatuung, Tisserand (A.), Ceysson, Mauriceau, Aumasson, Lauro, Pialat, Le Gentil, Draperi (J.), Niant, Sadik, Fitas, Bellenger, Lauté, Janneau, Maubert, Vivin, Maurandy, Michalet, Renat, Lépine, Christophe, Lacambre, Arnault, Madeleine Fanni, Aubin, Mangold, Lamy (E.), Molinas, Backert, Elheir, Seguin, Simion, Vidal (E.), Albouy, Huton, Vandelin, Boyer (J.), Paris, Chavin, Ballay, Hubert (E.), Grillet (L.), Monfort, Mauny, Guerry, Piette, Grelier, Dimitrieff, Coutarel, Guilbot, Pichonneau, Michel (R.), Dumont (L.), Gedin, Benel, Renaux, Fabre (A.), Pion, Monceau, David, Griziaux, Ternisien.

AVIS DIVERS

Un de nos membres associés, M. E. Vuichard, à Salon (Bouches-du-Rhône), huiles, savons, cafés, offre la représentation de sa maison à nos camarades. Les affaires se traitent surtout par relations de parenté et d'amitié.

Le gain à réaliser est appréciable et les camarades trouveront dans cette occupation un attrait réel.

A vendre, avec grandes facilités de paiement : une maison en meulière, bâtie sur cave, vaste hangar, bâtiment et grenier, vaste jardin, libre de suite. Eau, électricité. Aucune réparation. Prix : 27.000 fr.

S'adresser au camarade Lambert, 15, rue de Belfort, Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise).

Aveugle de Guerre, 100 %, article 10, désirerait correspondre avec une dame de trente-cinq à cinquante ans, en vue de reconstituer son foyer.

S'adresser au camarade Léon Marchal, route de Sablé, à Grez-en-Bouere (Mayenne).

Gaillac mousseux champagnisé. Prix courant :

Château Sainte-Cécile (carte blanche), la bouteille, 8 francs ; la demi-bouteille, 5 fr. 90.

Comte de Bordchamp (carte d'or) : la bouteille, 8 francs ; la demi-bouteille, 5 fr. 90.

Château Sainte-Cécile (grand rosé mousseux) : la bouteille, 8 fr. 50 ; la demi-bouteille, 6 fr. 15.

Château Sainte-Cécile (cuvée réservée) : la bouteille, 9 francs ; la demi-bouteille, 6 fr. 40.

Dans chaque qualité, livraison en sec, demi-sec ou doux, au gré du client.

Franco d'emballage gare départ, en caisses de 25 bouteilles. Droit de régie en sus.

Supplément de 4 francs par emballage en caisse de 12 bouteilles ou 24 bouteilles.

Paiement en nos traites les 15 et fin de chaque mois.

S'adresser au camarade Jules Cancé, boulevard Gambetta, Gaillac (Tarn).

Chienne guide à vendre, dénommée Mirette, âgée de sept mois. Bonne garde la nuit, au prix de 600 francs. Un mois à l'essai.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au camarade Fauconnet (Emile), à Chenerrailles (Creuse).

Montres pour aveugles. Tarif actuel des prix :

Qualité A : Montre nickel savonnette, ancre 20 lignes, cadran spécial avec points pour aveugle : 95 francs.

Qualité B : Montre nickel, ancre 15 rubis, savonnette spiral Bréguet, 18 lignes, cadran spécial avec points et bâtonnets pour aveugles : 170 francs.

Qualité B : Montre même mouvement et même cadran que la précédente, mais en argent, 3 cuvettes argent, décor riche, rayon Gloire, 18 lignes : 275 francs.

Garantie trois ans, sauf fracture.

S'adresser à M. Arthur Caron, 66, rue de la République, Montmorency (Seine-et-Oise).

Dons avec affectation spéciale pour la création de la "Maison des Aveugles de Guerre"

Préfecture de Seine-et-Marne, 500 fr. — M. Roger Clinchant, à Paris, 100 fr. — Ville de Huningue (Bas-Rhin), 30 fr. — Mme Louise Pot, Le Cannet (Alpes-Maritimes), 500 fr. — Ville de Doué-la-Fontaine (Meurthe-et-Moselle), 50 fr. — Mme Theron, à Château-Thierry, 25 fr. — Mme J.-R. Barbaud, à Paris, 50 fr. — M. Leblond, à Metz, 612 r. 55. — Ville de Céret (Pyrénées-Orientales), 200 fr. — Ville de Constantine, 200 fr. — Préfecture des Hautes-Pyrénées, 100 fr. — Préfecture du Pas-de-Calais, 500 fr. — Commune de Darney (Vosges), 25 fr.

Liste des Donateurs

Compagnie d'Assurances L'Union, à Paris, 500 fr. — Mme la marquise de Puivert, Paris, 100 fr. — Mmes Chaudieu et Mmes Toudy, à La Garenne-Colombes, 20 fr. — M. Vuichard, à Salon (Bouches-du-Rhône), 50 fr. — MM. Goellner et Hirsch, à Bischwiller (Bas-Rhin), 25 fr. — M. et Mme Metayer, à Andrésy (Seine-et-Oise), en souvenir de leur fils Robert, mort pour la France,

50 fr. — Produit d'une quête faite au mariage des époux Scuro-Sancey, à Tecquepineux (Meurthe-et-Moselle), 51 fr. 05. — M. Muller, Is-sur-Tille (Côte-d'Or), 30 fr. — Une dame anonyme, 5.000 francs. — Produit d'une quête faite au mariage de M. Camus avec Mlle Mauvelaers, à Longwy, 92 fr. — Mme Contamin-Lyotard, à Tao (Nouvelle-Calédonie), 150 fr. — M. Blustlein, à Mulhouse (Haut-Rhin), 2.000 fr. — Anonyme, 60 fr. — Association Cambodgienne des Anciens Combattants, 500 fr. — Collecte faite au mariage des époux Ladent-Dubois, à Cambrai, 170 fr. — Mme Ringard, à Lyon, 50 fr. — Collecte faite à un mariage, 51 fr. 80. — Mme Pumpelly, à Paris, 50 fr. — Mme Levrier, à Charenton, 200 fr. — Collecte faite au mariage des époux Buttgembach-Bidaine, à Longwy, 69 fr. 50. — Mme Mesnier, La Rochelle, 20 fr. — Anonyme (transmis par le consul de France à Séville), 2.222 fr. 23. — Divers, 4.275 fr. 61.



TABLEAU D'HONNEUR

IZAAC, président honoraire.
BOURGUIGNON, secrétaire général honoraire.
FAVRET, secrétaire général honoraire.
CONAN, secrétaire général honoraire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI ; Vice-Présidents : FAVRET, LAUTÉ, LEVEAU.
Secrétaire général : AMBLARD.
Trésorier : Gaston L'EVESQUE.
Membres : ANTOINE, ARNAULT, BARDOUX, BERTRAND, BLONCOURT, BOIS, CABASSON,
CONAN, COURTEIX, DERUNDER, FAUVEL, GRILLET, GUILLAM, IZAAC, LAFFARGUE,
LAGARDE, MALGAT, MULLER, NICOLAI, NOIREAUX, PETITJEAN, ROBERT (Maurice),
ROY (Georges), SATGÉ.

COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, Président d'honneur ;
M. le baron DE TRAVERSAY, Président ;
Mlle ARBEL, Vice-Présidente ;
M. Oscar BLOCH, Secrétaire adjoint ;
M. MAUTERBE, Sous-Directeur à la Compagnie « L'Union » ;
Mme DU BOS ;
Mme BROQUIN ;
M. CHEPPER ;
M. Pierre CHÉROT ;
Mme CHEVALIER ;
Mme CONTAMIN ;
Mme Francis DE CROISSET ;
Mlle JALAGUIER ;
Mlle d'HERBEMONT ;
Mme HENRI ;
Mme KALT ;
Mme L'EVESQUE ;
Mme LÉVY-WEISS ;
M. MAYER ;
Mme MAYER ;
Mme MUS ;
M. PASCAL ;
M. le colonel DE TRAVERSAY.

